Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

SLOW

ID: 021-212104251-20220927-DEL_2022_86-DE

VILLE DE MONTBARD B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX Tél. 03.80.92.01.34

CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 20 septembre 2022, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 26 septembre 2022 à l'Espace Paul Eluard.

Présents

Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Aurore LAPLANCHE, Joël GRAPIN, Daniel DESCHAMPS, Michel PINEAU, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u>: Danielle MATHIOT à Laurence PORTE, Abdaka SIRAT à Valérie MONTAGNE, Jean-Michel BALET à Maryse NADALIN, Thierry MOUGEOT à Dominique ALAINÉ, Gérard ROBERT à Marc GALZENATI, Béatrice PARISOT à Aurélio RIBEIRO, Céline AUBLIN à Joël GRAPIN, Magalie RAEVENS à Martial VINCENT.

Absent: Maryline DECOURSIERE-PERROT

2022.86 - Délégation de Service Public du Centre Aquatique Amphitrite : rapport annuel 2021

Rapporteur : Marc GALZENATI

Conformément aux articles L-3131-5 du code de la commande publique et L-1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire doit produire chaque année un rapport qui est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'organe délibérant.

Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Il permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'exposé du rapporteur entendu, le conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport, tel qu'annexé à la présente délibération.